

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/35/331/Corr.1
17 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 108 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Page 2, paragraphe 1

Lignes 3 et 4 : Le début de la deuxième phrase devrait se lire :

Les paragraphes 2, 3 et 7 de cette résolution se lisent comme suit :

Ligne 24 : Supprimer le paragraphe 6 cité et insérer :

"7. Invite les gouvernements à présenter et à mettre à jour, s'ils le jugent nécessaire, leurs observations et propositions conformément à la résolution 3499 (XXX) de l'Assemblée générale;"

2. Page 2, paragraphe 2, première ligne

Remplacer "En application du paragraphe 6 susmentionné" par "En application du paragraphe 7 susmentionné".
